Donnée personnelle, traitement de données, RGPD, de quoi s'agit-il ? Êtes-vous concerné ?

Les données personnelles

Contenus	Capacités attendues
Données	Définir une donnée personnelle.
	Comprendre les enjeux d'un cadre juridique permettant de protéger
	les usagers, préoccupation à laquelle répond le règlement général
	sur la protection des données (RGPD).

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle?

Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Mais, parce qu'elles concernent des personnes, celles-ci doivent en conserver la maîtrise.

Une personne physique peut être identifiée :

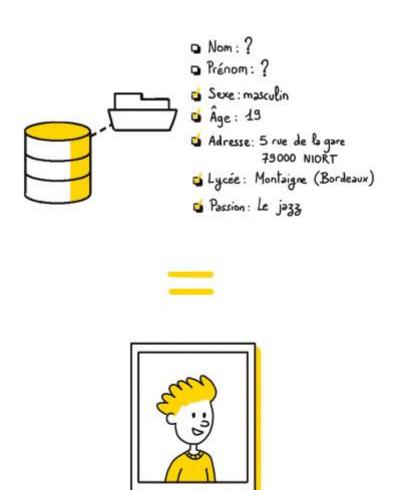
- directement (exemple : nom et prénom);
- **indirectement** (exemple : par un numéro de téléphone ou de plaque d'immatriculation, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale mais aussi la voix ou l'image).

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

• à partir d'une seule donnée (exemple : nom, numéro de sécurité sociale, ADN) ;

à partir du croisement d'un ensemble de données (exemple : une femme vivant à telle adresse, née tel jour et membre dans telle association).

Par contre, des coordonnées d'entreprises (par exemple, l'entreprise « Compagnie A » avec son adresse postale, le numéro de téléphone de son standard et un courriel de contact générique « compagnie1[@]email.fr ») ne sont pas, en principe, des données personnelles





Marc PELLETIER

Exercice: Données personnelles, oui ou non?

Pour chaque élément de la liste ci-dessous, indiquez si vous pensez qu'il s'agit d'une donnée personnelle (DP) ou non (Non DP). Justifiez brièvement votre réponse.

1. Nom et prénom :	
□DP	
□ Non DP	
Justification :	
2. Adresse e-mail:	
□DP	
□ Non DP	
Justification:	
3. Numéro de téléphone :	
□DP	
□ Non DP	
Justification:	
4. Age:	
□DP	
□ Non DP	
Justification:	
5. Profession:	
□DP	
□ Non DP	
Justification:	
6. Ville de résidence :	
□DP	
□ Non DP	
lustification:	

7. Plaque d'immatriculation d'une voiture :
□DP
□ Non DP
Justification:
8. Adresse IP:
□DP
□ Non DP
Justification:
9. Préférences musicales :
□DP
□ Non DP
Justification:
10. Un numéro de dossier médical :
□DP
□ Non DP
Justification:

Ce type d'exercice vous permet de réfléchir à la nature des données personnelles et de comprendre qu'une information anodine peut le devenir si elle est combinée avec d'autres.

Exercice : Identification par croisement de données

Pour chaque scénario ci-dessous, déterminez si les informations combinées permettent d'identifier une personne spécifique. Si oui, expliquez pourquoi.

1. Une femme habitant au 15 rue des Lilas, née le 3 mai 1990, travaillant comme Infirmière à l'hôpital local.
☐ Identifiable ☐ Non identifiable
Justification:
2. Un homme portant des lunettes, mesurant 1m80, habitant Paris.
☐ Identifiable ☐ Non identifiable
Justification:
3. Une étudiante en deuxième année de droit à l'Université de Lyon, membre du club d'échecs, habitant dans la résidence universitaire du campus.
☐ Identifiable ☐ Non identifiable
Justification:
4. Un client régulier d'un magasin local, qui achète du pain tous les mardis et jeudis, paie toujours en espèces, et conduit une voiture bleue.
☐ Identifiable ☐ Non identifiable
Justification:
5. Un utilisateur d'un site de e-commerce avec l'adresse IP 192.168.1.1, qui a effectué des achats le 15 janvier et le 3 mars, et qui a laissé des commentaires sur des produits de jardinage.
☐ Identifiable ☐ Non identifiable
Justification:

Cet exercice illustre comment le croisement de plusieurs informations apparemment anodines peut souvent conduire à l'identification d'une personne spécifique, soulignant ainsi l'importance de considérer l'ensemble des données collectées comme potentiellement personnelles.

Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles?

Un « traitement de données personnelles » est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement).

Exemple : tenue d'un fichier de ses clients, collecte de coordonnées de prospects via un questionnaire, mise à jour d'un fichier de fournisseurs, etc.

Par contre, un fichier ne contenant que des coordonnées d'entreprises (par exemple, entreprise « Compagnie A » avec son adresse postale, le numéro de téléphone de son standard et un email de contact générique « compagnieA@email.fr ») n'est pas un traitement de données personnelles.

Un traitement de données personnelles **n'est pas nécessairement informatisé** : les fichiers papier sont également concernés et doivent être protégés dans les mêmes conditions.

Un traitement de données doit avoir un objectif, une finalité, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas collecter ou traiter des données personnelles simplement au cas où cela vous serait utile un jour. A chaque traitement de données doit être assigné un but, qui doit bien évidemment être légal et légitime au regard de votre activité professionnelle.

Exemple: vous collectez sur vos clients de nombreuses informations, lorsque vous effectuez une livraison, éditez une facture ou, proposez une carte de fidélité. Toutes ces opérations sur ces données constituent votre traitement de données personnelles ayant pour objectif la gestion de votre clientèle.



Exercice: Collecte et traitement de données personnelles - Licite ou non?

Pour chaque scénario, indiquez si la collecte ou le traitement de la donnée personnelle

est licite (L) ou non licite (NL). Justifiez brièvement votre réponse.
1. Une entreprise collecte l'adresse e-mail de ses clients pour leur envoyer des factures
\Box L \Box NL
Justification:
2. Un site web enregistre l'historique de navigation des utilisateurs sans leur consentement.
\Box L \Box NL
Justification:

3. Une école collecte les allergies alimentaires des élèves pour la cantine.
□ L □ NL
Justification :
4. Une application de fitness partage les données de santé des utilisateurs avec des annonceurs sans autorisation.
□ L □ NL
Justification :
5. Un employeur conserve les CV des candidats non retenus pendant 2 ans sans les en informer.
□ L □ NL
Justification :

SNT – Les données structurées et leur traitement – Activité 2

Qu'est-ce que le RGPD?

Le sigle RGPD signifie « **Règlement Général sur la Protection des Données** » (en anglais « General Data Protection Regulation » ou GDPR). Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne.

Ce nouveau règlement européen s'inscrit dans la continuité de la **Loi française Informatique et Libertés de 1978** et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Il harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels.

Qui est concerné par le RGPD?

Tout organisme quels que soient sa taille, son pays d'implantation et son activité, peut être concerné.

En effet, le RGPD s'applique à toute organisation, **publique et privée**, **qui traite des données personnelles pour son compte ou non, dès lors** :

- qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne,
- ou que son activité cible directement des résidents européens.

Par exemple, une société établie en France, qui exporte l'ensemble de ses produits au Maroc pour ses clients moyen-orientaux doit respecter le RGPD.

De même, une société établie en Chine, proposant un site de e-commerce en français livrant des produits en France doit respecter le RGPD.

Le RGPD **concerne aussi les sous-traitants** qui traitent des données personnelles pour le compte d'autres organismes.

Exercice: Le RGPD s'applique-t-il?

Justifiez brièvement votre réponse.
1. Une entreprise française collecte des données de clients européens.
□ A □ NA
Justification:
2. Une société américaine sans présence en Europe vend des produits en ligne à des clients européens.
□ A □ NA
Justification:
3. Un blogueur australien écrit sur ses voyages et a des lecteurs en Europe.
□ A □ NA
Justification:
4. Une entreprise japonaise avec une filiale en Allemagne traite les données de ses employés allemands.
□ A □ NA
Justification:
5. Une ONG canadienne collecte des données sur des réfugiés en Afrique, dont certains sont européens.
□ A □ NA
Justification:

Pour chaque scénario, indiquez si le RGPD s'applique (A) ou ne s'applique pas (NA).

Cet exercice illustre les deux principaux critères d'applicabilité du RGPD : le critère de l'établissement et le critère du ciblage. Il aide à comprendre que le RGPD peut s'appliquer même à des entreprises situées hors de l'UE si elles ciblent des résidents européens.